



## 2ème CRITÉRIUM DU GOLF DE REIMS

### Samedi 20 & Dimanche 21 Avril 2019

### Règlement de l'épreuve

- Article 1- **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour  
Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés à la FFGOLF et titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.
- Article 2 - **Déroulement de l'épreuve** :
- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| • Parcours d'entraînement       | Vendredi 19 Avril 2019 |
| • 1 <sup>er</sup> Tour 18 trous | Samedi 20 Avril 2019   |
| • 2 <sup>nd</sup> Tour 18 trous | Dimanche 21 Avril 2019 |
- Article 3 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :
- |                       |                                 |                          |
|-----------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Une série Dames :     | index compris entre 11,5 à 18,5 | Départs marques bleues   |
| Une série Messieurs : | index compris entre 8,5 à 15,5  | Départs marques blanches |
- Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles. Le Golf de Reims publiera le 19 Avril sur son site ([www.golf-de-reims.com](http://www.golf-de-reims.com)) la liste des joueurs retenus et la liste d'attente. Les premiers départs s'effectueront après la dernière partie du Grand Prix.
- Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement le vendredi 19 Avril 2019 comprise)
- |                            |      |
|----------------------------|------|
| • Adultes                  | 80 € |
| • Joueurs < 25 ans         | 40 € |
| • Membres du golf de Reims | 20 € |
- Article 5 - **Clôture des engagements** : Jeudi 18 avril 2019 à 18 heures
- Article 6 - **Les inscriptions** se feront uniquement par courrier ou directement à l'accueil du golf, accompagnées du droit d'engagement jusqu'au jeudi 18 avril 2019 à 18 heures et seront adressés à :
- Golf de Reims**  
Rue le Château des Dames de France - 51390 Gueux  
Téléphone : 03.26.05.46.10 - Email : [contact@golfdereims.com](mailto:contact@golfdereims.com)  
Site : [www.golf-de-reims.com](http://www.golf-de-reims.com)
- Article 7 - **Départage** : Play-Off en mort subite pour la première place Messieurs ou Dames. Tout litige ou manquement au règlement sera tranché par le Comité de l'épreuve avant la remise des prix. Pour les autres places, le départage sera fait sur le dernier tour, puis sur les 9 derniers trous, puis 6, 3 et enfin au trou par trou en remontant.  
Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.
- Article 8 - **Prix** :
- Les trois premières Dames en Brut seront récompensées
  - Les trois premiers Messieurs en Brut seront récompensés
- Article 9 - **Remise des prix suivie d'un cocktail** : Dimanche 21 Avril 2019, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.
- Article 10 - **Comité de l'épreuve** : Celui-ci sera constitué d'un représentant de l'AS du Golf de Reims, d'un représentant du corps arbitral, d'un représentant de la Ligue Grand Est et de la directrice du Golf de Reims.